

Le Canton de Vaud et la RIE III

Présentation de Pascal Broulis, chef du DFIRE,
Séminaire fiscal du 4 octobre 2016, Lausanne

Vaud et ses finances

- Superficie: 321'200 hectares (7,8% CH)
- Population 31.12.2015: 767'500 (9,2% CH)
- Emplois fin 2013* 422'000 (8,5% CH) – 336'400 EPT (8,6%)

*Ensemble des emplois, y compris micro-emplois

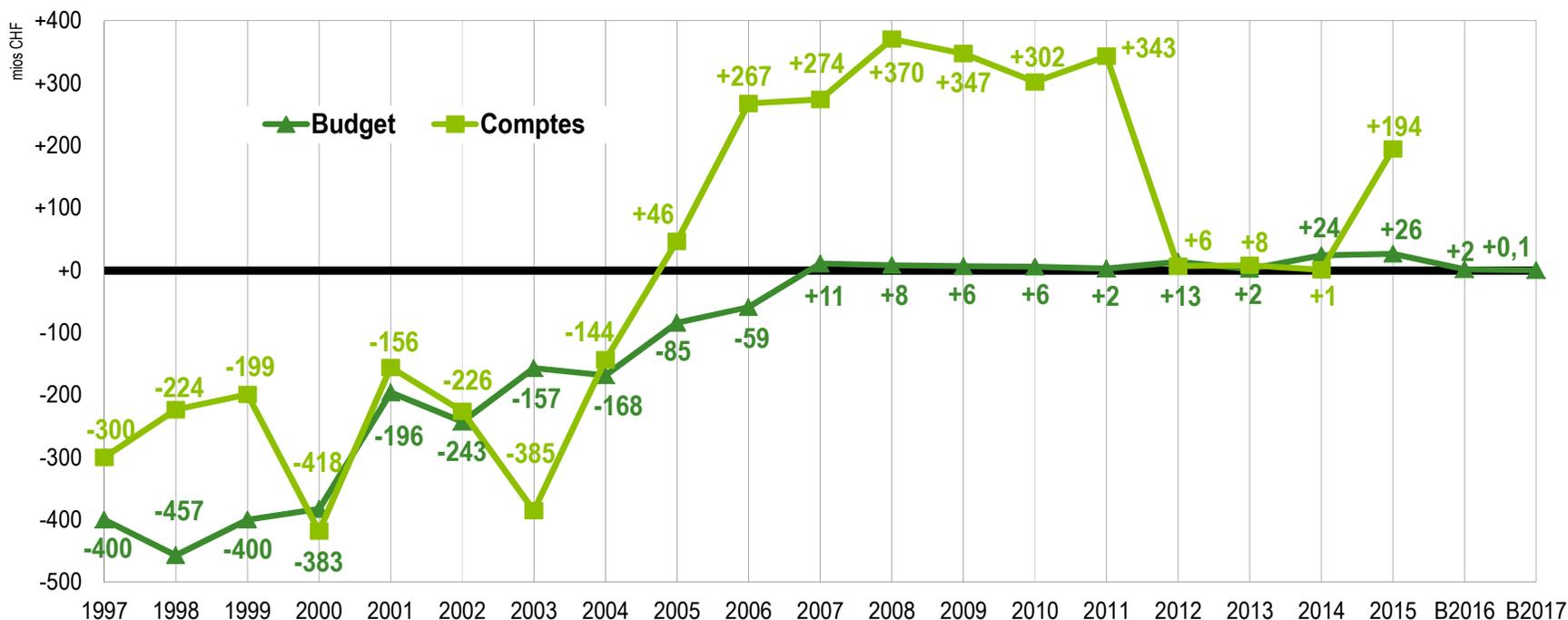
• Les chiffres significatifs des comptes 2015

- Total des revenus: 9'847,1 mios
- Excédent de revenus: 194,2 mios
- Total des charges: 9'652,9 mios
 - Dont: 398,3 mios d'écritures de boucllement

- Revenus des impôts: 5'925,3 mios
 - 3'410,8 mios impôt sur le revenu
 - 620,4 mios impôt sur la fortune
 - 629,7 mios impôt sur le bénéfice (sociétés)
 - 79,7 mios impôt sur le capital (sociétés)

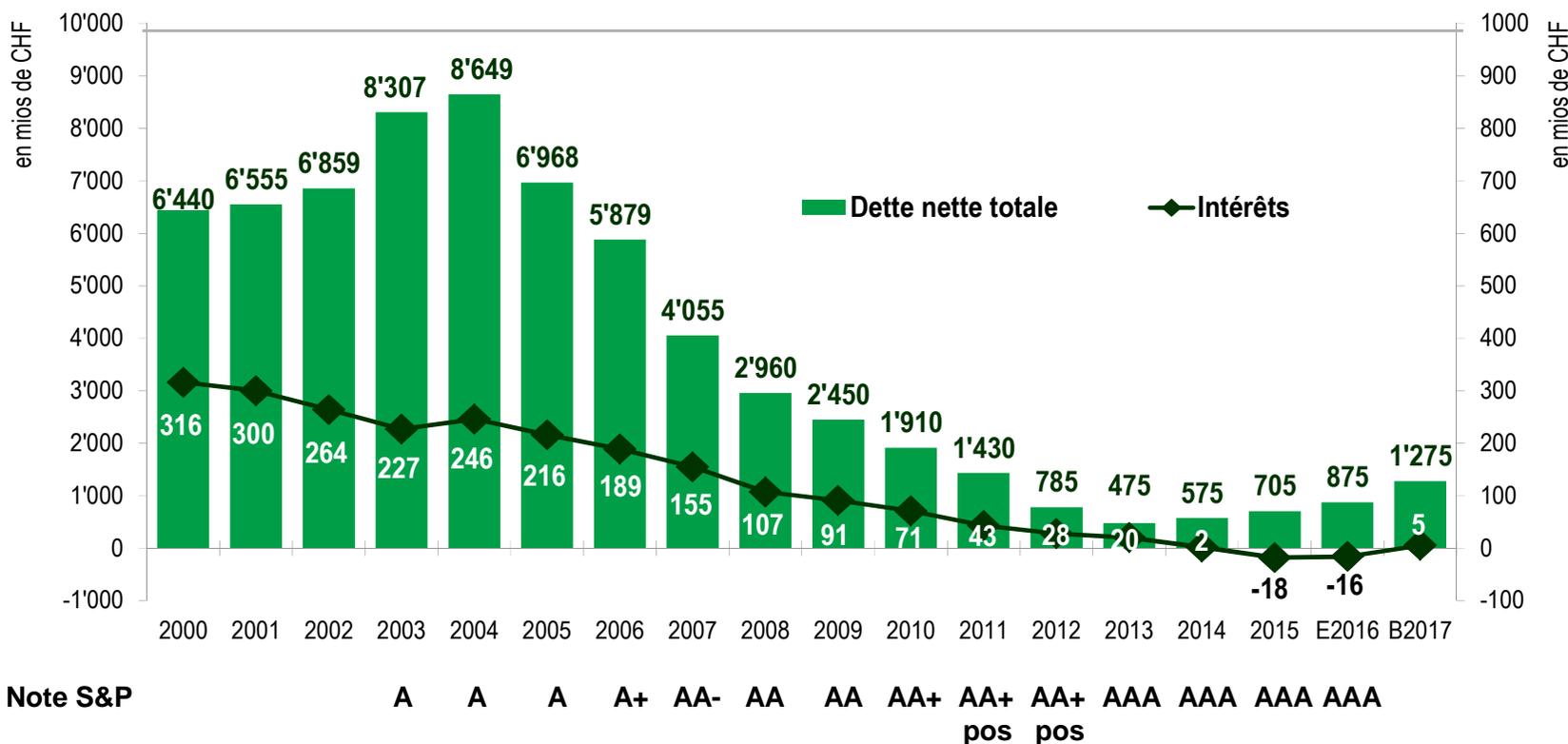
2005-2015 : une décennie de résultats positifs

- Après quinze exercices déficitaires (1990-2004), équilibre des comptes dès 2005. Et onzième budget excédentaire consécutif
 - Dépenses contenues avec des renforcements sectoriels
 - Conjoncture économique favorable
 - Pas de hausse de la fiscalité (allègements ciblés dès 2009)
 - **Un équilibre toutefois fragile (0.08 mios d'excédents au budget 2017)**



Dettes, intérêts et notation

- Dette nette réduite de 8,65 milliards en 2004 à 475 mios en 2013
- Croissance dès 2014 à 1,28 milliard en 2017, liée aux financements CPEV et aux investissements (degré d'autofinancement 53%)
- Progression des intérêts suivant le volume de la dette



Pourquoi la RIE III? Contexte général

- **Âpre concurrence internationale, forte mobilité des grandes entreprises**
- **Renforcement parallèle des actions étatiques visant à contrecarrer les transferts de substances fiscales.**
- **Une Suisse attractive:**
 - Imposition privilégiée des revenus réalisés à l'étranger par les sociétés holding, de domicile et mixtes.
 - par le biais de statuts fiscaux particuliers octroyés par les cantons
- **Situation contestée dès 2007, combattue dès 2012 par l'UE, l'OCDE et le G20 dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale.**
- **Accord Suisse-UE le 1^{er} juillet 2014 sur la fiscalité des entreprises, cet accord prévoit l'abrogation des statuts particuliers.**

Ce qui est en jeu

- **Des activités économiques déterminantes**
 - Quelque 24'000 entreprises internationales sont aujourd'hui en Suisse au bénéfice de statuts fiscaux cantonaux particuliers
 - Soit 135'000 à 175'000 employés
 - Environ 50% des dépenses privées de Recherche & Développement
 - Clients précieux, directs ou indirects, de notre réseau de PME
 - Investisseurs et consommateurs (bâtiments, entretien, services)
- **Une précieuse substance fiscale**
 - 7% de l'ensemble des sociétés; près de 50% des recettes de l'impôt fédéral sur le bénéfice (IFD) soit environ 5,3 milliards de francs
 - TVA, Impôts cantonaux sur des salaires globalement élevés, impôts fonciers, etc.

Le travail des Chambres

- **5 juin 2015:** **Message du CF sur la RIE III**
- **Juin 2015 - Juin 2016:** **Travaux dans les commissions, y compris procédure d'élimination des divergences**
- **17 juin 2016:** **Adoption de la RIE III en vote final**
 - CE: 29 oui, 10 non, 4 abstentions
 - CN: 139 oui, 55 non, 2 abstentions
- 28 juin 2016: Lancement du référendum
- 6 oct 2016: Fin du délai référendaire (aboutissement acquis)
- **12 fév 2017:** **Vote populaire** (sous réserve décision CF)
- **1^{er} Janv 2019:** **Si oui – et ce sera oui - Mise en œuvre RIE III**

De bonnes solutions, respectant le fédéralisme

- **La Confédération supprime les statuts spéciaux et participe aux coûts de la réforme (environ 1,3 mrd pour le budget fédéral)**
 - Hausse de 17% à 21,2% de la part des cantons à l'IFD (1,1 mrd)
 - Déduction au niveau fédéral des intérêts notionnels (NID) (220 mios)
- **Les cantons fixent leur taux d'imposition des bénéfices**
- **Outils fiscaux complémentaires: les cantons ont le choix de l'application et de l'intensité dans des limites déterminées.**
 - Déduction facultative des intérêts notionnels (NID), pourvu que le taux d'imposition partielle des dividendes soit d'au moins 60%
 - Patent Box à 90% max. Les cantons peuvent limiter ce taux.
 - Les cantons peuvent autoriser une déduction maximale de 150% des dépenses R&D en **Suisse**.
- **Plafond global d'allègement à 80% au maximum**

Taux d'imposition du bénéfice des entreprises dans quelques cantons

Canton	Actuel	Planifié en 2019
Zoug	14,6%	12%
Lucerne	12,3%	12,3%
Schaffouse	16,04%	12,5%
Nidwald / Obwald	12,66%	12,66%
Bâle-Ville	22%	13%
Genève	24,16%	13,49% (+ 0,3%)
Fribourg	19,86%	13,72%
Vaud	22,09%	13,79%
Neuchâtel	15,6%	15,6%
Berne	21,64%	16,4%
Zurich	21,1%	18,2%

- **Un taux unique dans chaque canton**
 - Les PME suisses seront les premières bénéficiaires
 - Les entreprises internationales paieront un peu plus mais la Suisse reste concurrentielle

La RIE III dans un canton: Vaud

- **Dès 2012:** - Premières réflexions internes au DFIRE
- **4 avril 2014:** - «Feuille de route» du Conseil d'Etat
- **2014-2015:**
 - Rapport au Grand Conseil
 - Discussions avec tous les milieux concernés
 - Rédaction des textes légaux
- **29 sept 2015:** - La RIE III est adoptée par le Grand Conseil vaudois par 103 oui 6 non (14 abstentions)
 - Référendum, abouti le 23 déc. 2015
- **20 mars 2016:** - Projet approuvé par **87,12%** des votants (35,31% de participation)
- **Le fruit d'un dialogue intense et constructif**

Un équilibre trouvé

- **Un taux unique de 13,79% remplacera (2019) les statuts spéciaux et le taux ordinaire de 21,6% (2016), un des plus élevés de Suisse**
- **Usage réfléchi des outils fiscaux complémentaires**
 - Baisse sensible pour les PME vaudoises (28'000 entreprises). En période de franc fort une marge pour investir, recruter, se développer...
 - Hausse modérée pour les sociétés à statuts, déterminantes pour la prospérité VD (analyse CREA, données 2011)
 - 25'000 ETP = 8,7% des emplois VD; 5,08 milliards (10,9% de la valeur ajoutée VD); 620 mios d'impact fiscal (sociétés + employés) = 11,9% des recettes fiscales de l'Etat
 - Vaud reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale
- **Amélioration, avec financement partiel des entreprises, du pouvoir d'achat des familles et des travailleurs.**
- **Répartition avec les communes de la participation de la Confédération aux coûts de la RIE III.**

Mesures d'accompagnement en faveur du pouvoir d'achat des familles et des travailleurs (I)

- **Augmentation progressive des allocations familiales**
 - De 230.- (actuel) à 300.- (avec RIE III fédérale, 2019)
- **Augmentation progressive des allocations de formation**
 - De 300.- (actuel) à 360.- (2019) et à 400.- (2022)
- **Augmentation des subsides à l'accueil de jour des enfants**
 - D'ici 2019, la contribution annuelle des entreprises doublera pour passer de 20 mios à 40 mios par an.
 - La contribution annuelle de l'Etat augmentera progressivement passant de 30 mios en 2015 à 67 mios en 2022. Elle continuera de croître ensuite, suivant le développement de l'offre d'accueil.

Mesures d'accompagnement en faveur du pouvoir d'achat des familles et des travailleurs (II)

- **Augmentation de la déduction fiscale pour primes d'assurance-maladie.**
 - Augmentée de 20%, passant de 2000 à 2400 fr. par personne
- **Subside limitant à 10% du revenu déterminant des ménages la charge des primes d'assurance-maladie.**
 - Dès 2019, calculé selon une prime moyenne avec franchise de 1000 fr.
- **Réduction ciblée de l'imposition de la valeur locative**
 - Déduction des frais d'entretien d'immeubles passant de 20% à 30% pour les maisons de plus de 20 ans
- **Protection accrue des travailleurs de la construction**

Conséquences fiscales pour le canton et les communes

- **A partir de 2019***

Diminution des entrées sociétés ordinaires:	- 442 mios
Hausse des entrées ex-sociétés à statuts:	+ 50 mios
Compensation de la Confédération:	+ 107 mios
Total	- 285 mios

Dont environ 80 mios pour les communes, ramené à 49,6 mios par le soutien de l'Etat et des milieux économiques.

*Extrapolation à partir des chiffres 2012

- **Un investissement dans la solidité économique du canton**
- **Sans impact sur la fiscalité des personnes physiques**
 - «On ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul»
- **Vaud a anticipé la RIE III, il est prêt à l'appliquer dès 2019**

Conclusions

- **La RIE III maintient des emplois en Suisse, prévient des délocalisations d'entreprises**
- **La RIE III préserve des recettes et contribue à des finances saines**
- **La RIE III renforce les PME**
- **La RIE III assure la compétitivité fiscale de la Suisse**
- **La RIE III sécurise notre droit, donne de la visibilité fiscale aux entreprises dans un environnement international qui reste instable**
 - Après le Brexit, Londres entend réduire son imposition
 - L'UE condamne l'Irlande à réclamer 13 mrds d'impôts à Apple
 - Etc.
- **OUI à la RIE III: Une bonne solution**